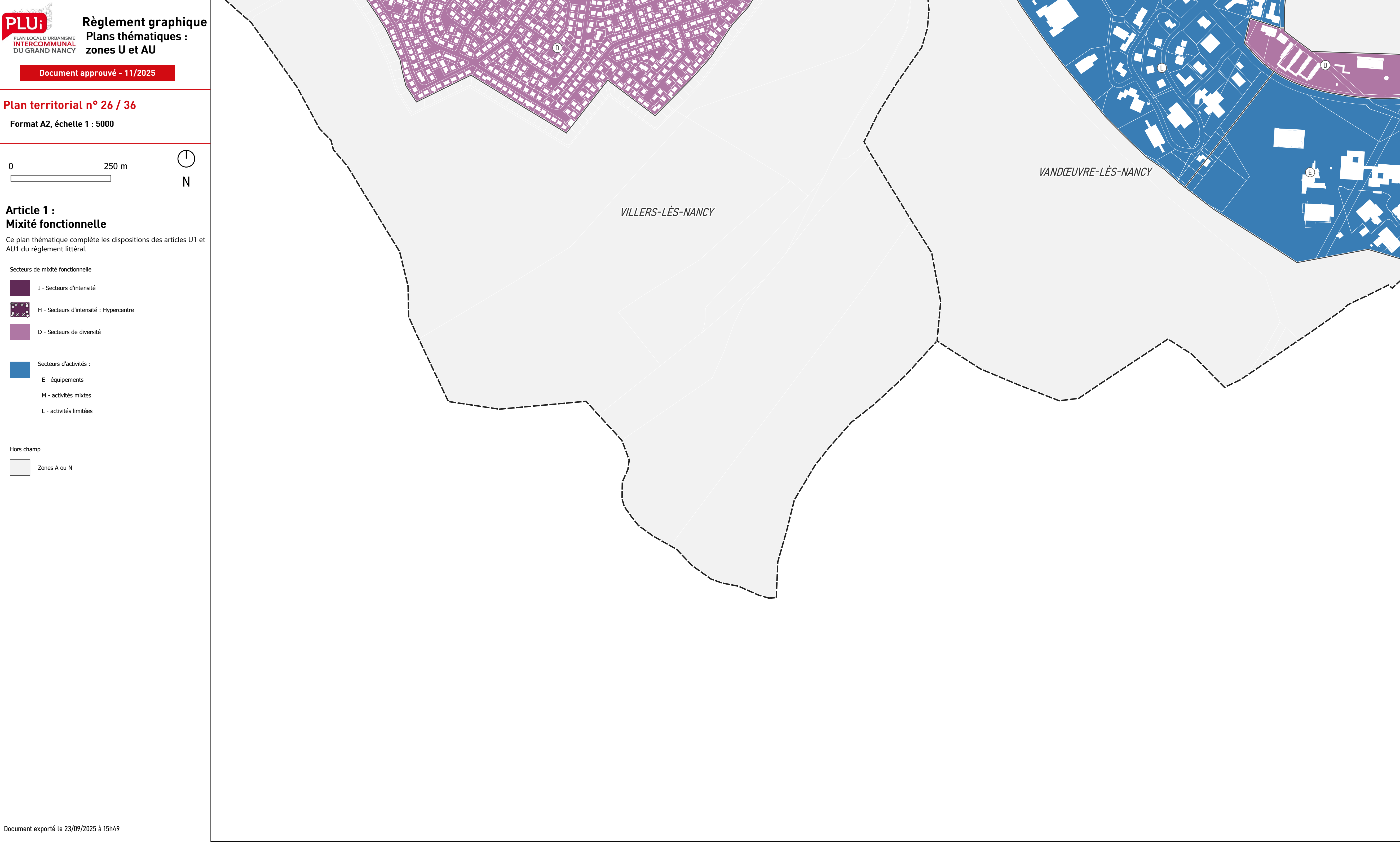




Article 2 : Mixité sociale

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U2 et AU2 du règlement littéral.

Secteurs de mixité sociale

- DSB - Diffus + seuil de déclenchement bas
- DSH - Diffus + seuil de déclenchement haut

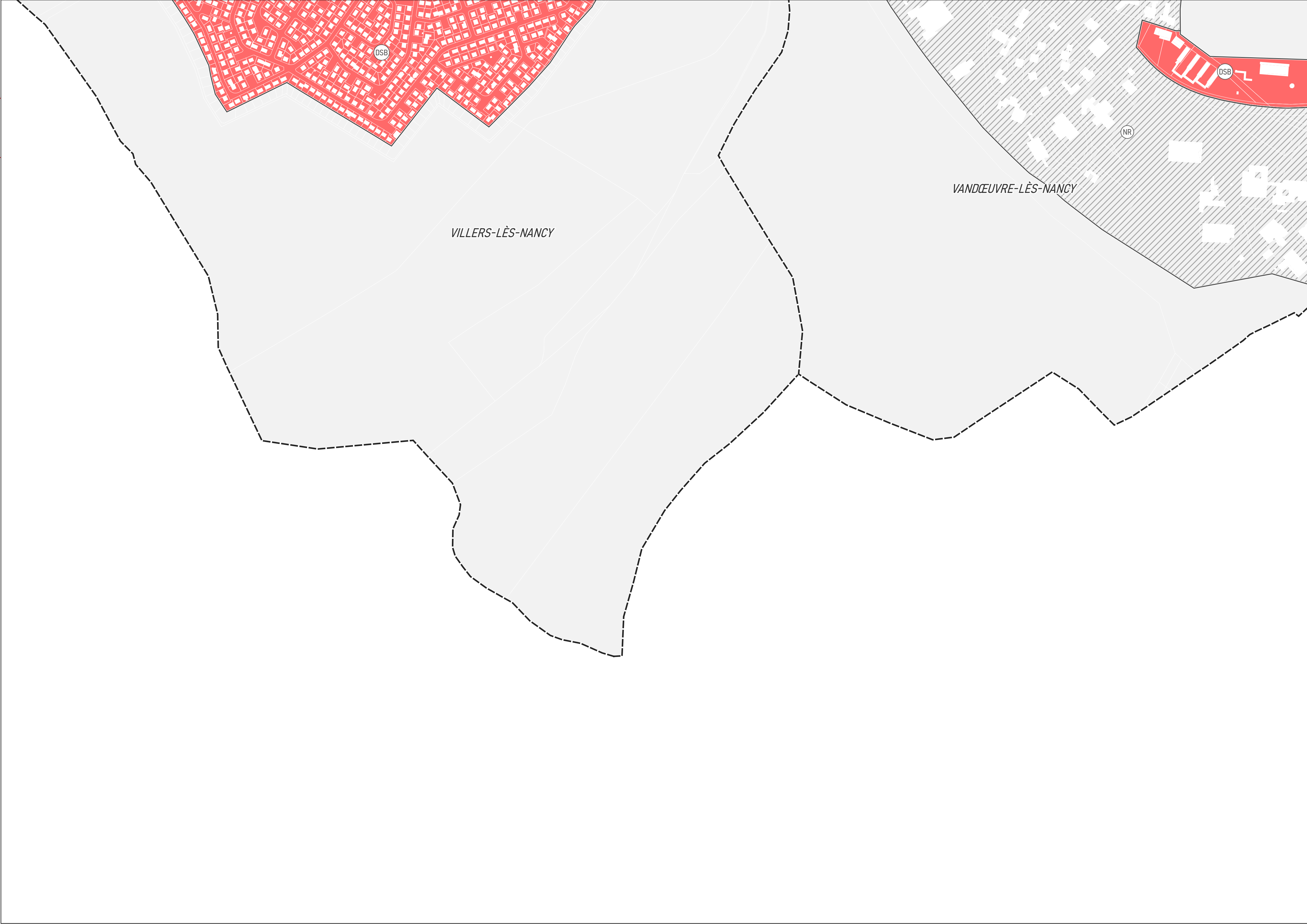
Autres dispositions

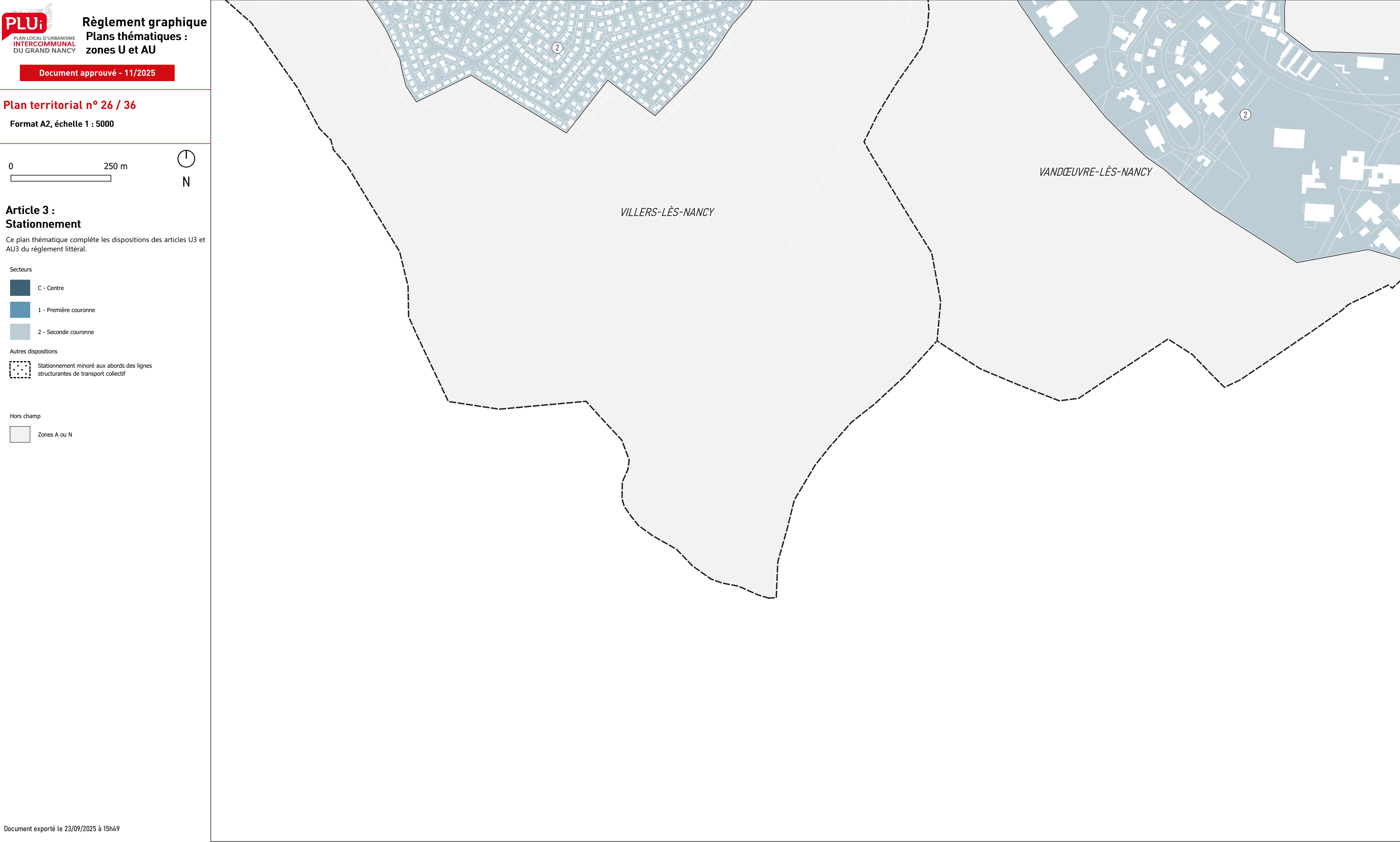
- SSM - Servitudes de mixité sociale majorée
- SP - Sites de projet (OAP, ZAC ou autre)

-  NR - Secteurs non réglementés

-  Exonération : bandes de 300 mètres depuis les périmètres des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

- ☐ Zones A ou N







PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

DU GRAND NANCY

Règlement graphique

Plans thématiques : zones U et AU

Document approuvé - 11/2025

Plan territorial n° 26 / 36

Format A2, échelle 1 : 5000

0

250 m

N

Article 4 :

Espaces verts, paysagers et nature en ville

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U4 et AU4 du règlement littéral.

Secteurs

Secteur n°1 : CBS 0,3 dont CPT 0,1

Secteur n°2 : CBS 0,3 dont CPT 0,2

Secteur n°3 : CBS 0,4 dont CPT 0,2

Secteur n°4 : CBS 0,4 dont CPT 0,3

Secteur n°5 : CBS 0,5 dont CPT 0,3

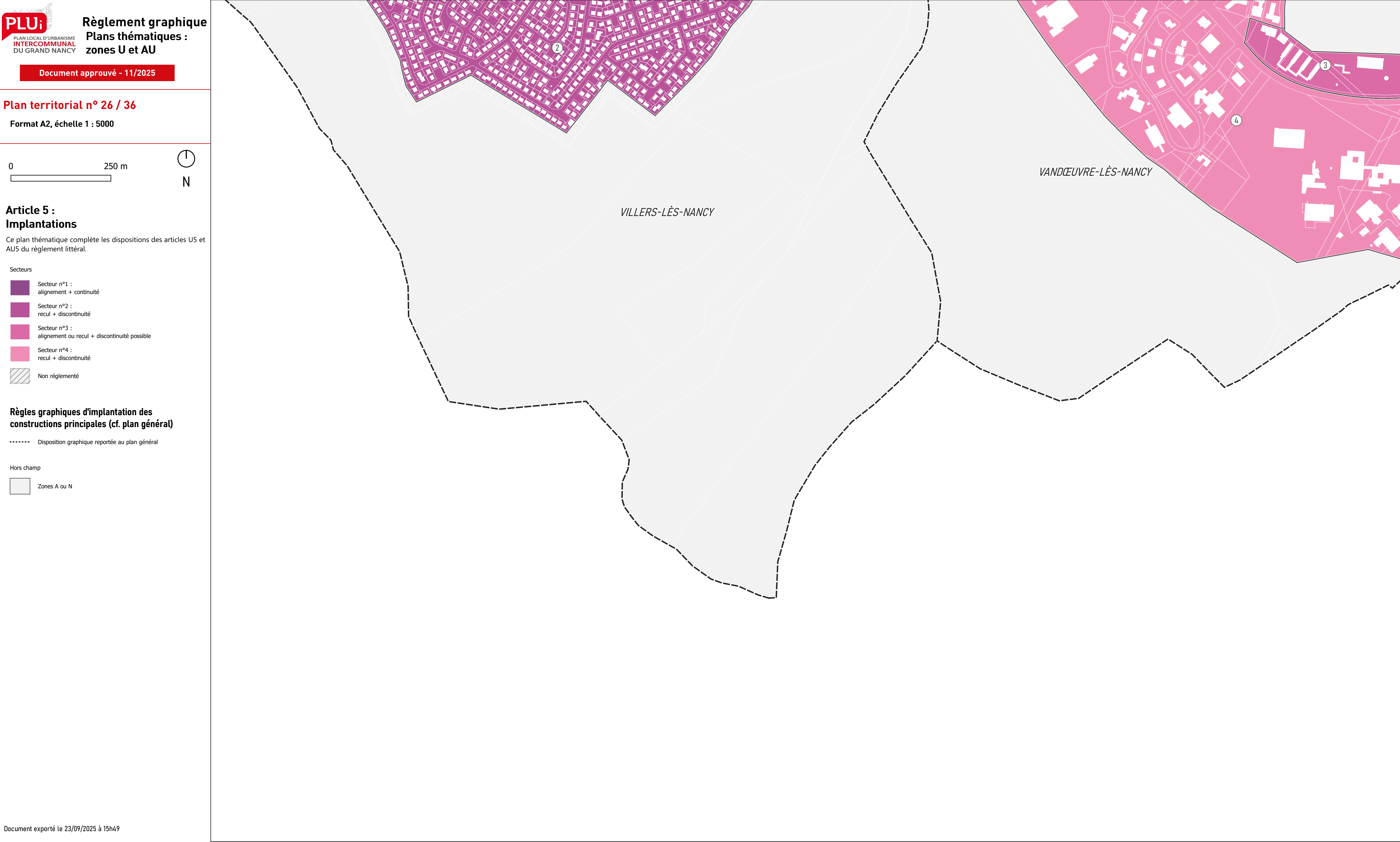
Secteur n°6 : CBS 0,6 dont CPT 0,4

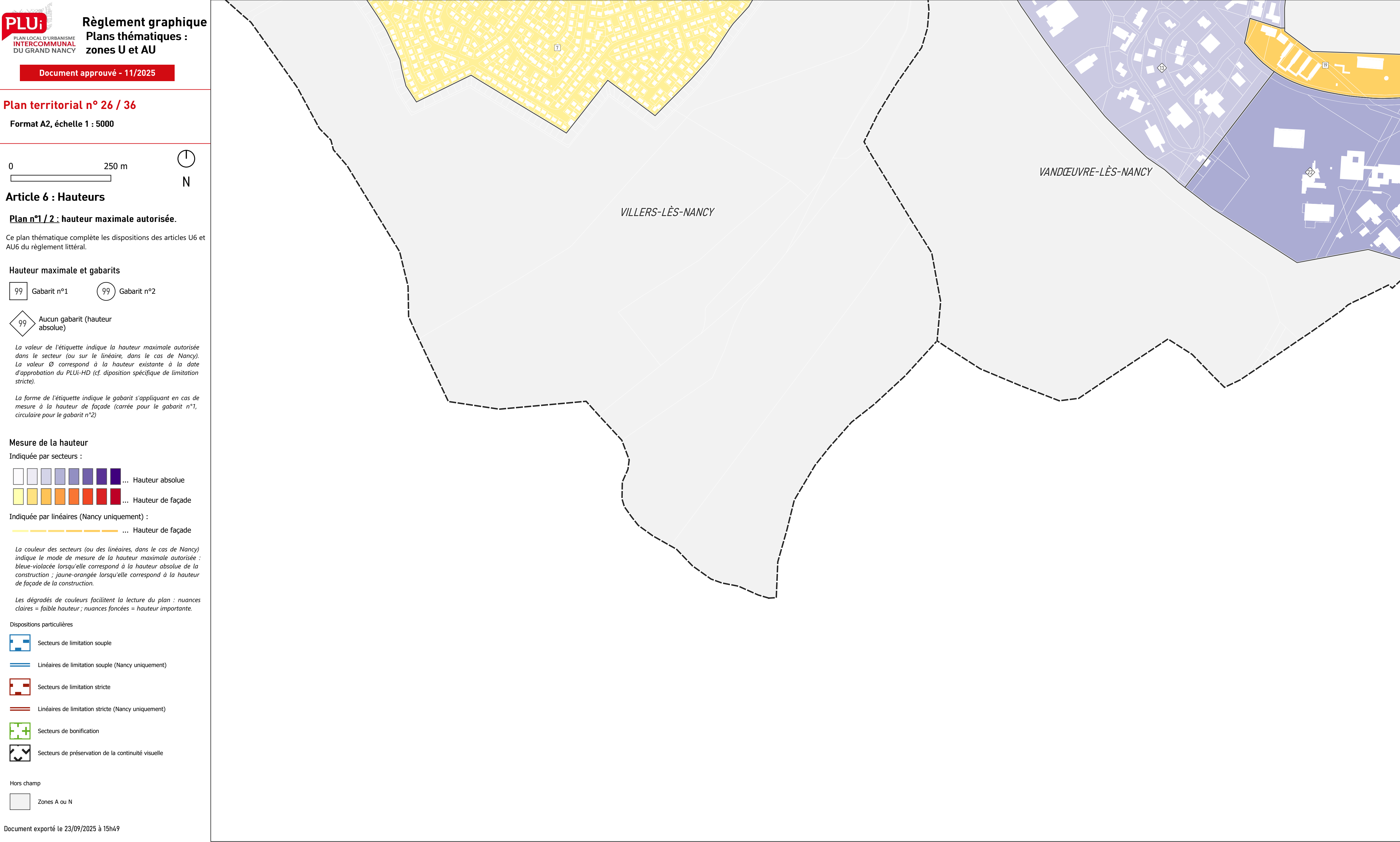
Secteur n°7 : CBS 0,6 dont CPT 0,5

Hors champ

Zones A ou N

Document exporté le 23/09/2025 à 15h49





Article 7 :

Qualité urbaine, architecturale et paysagère

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U7 et AU7 du règlement littéral.

- Dispositions spécifiques aux ensembles urbains
- 1 - Centres anciens

2 - Ensemble de maisons de ville et d'immeubles de rapport

3 - Ensemble de villas

4 - Ensembles homogènes d'habitat groupé

5 - Maisons en bande

6 - Grands ensembles et résidences
- Autres dispositions

DG - Dispositions générales

Éléments bâtis protégés au titre du L151-19 CU

(cf. plan général et annexe n°1 du règlement)

Éléments bâtis protégés (surfacique) - rappel

Éléments

Hors champ

Zones A ou N

